

	VACANCE DE POSTE	
	Un maître de conférences Section CNU 06 Sciences de gestion	
	<u>Date de prise de fonction</u> A partir du 01/02/2026	<u>Mode de recrutement</u> Par voie de délégation à temps plein <i>(réservé aux MCF titulaires)</i>

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

L'UNC, ancrée dans son environnement et sa région, a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue.

Ainsi, l'UNC est lauréate des appels à projets "Nouveaux cursus à l'université" et "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Sur le plan scientifique, l'université est lauréate d'un appel à projets très sélectif du schéma directeur pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" de la commission européenne.

L'UNC est depuis août 2023 lauréate de la troisième vague du très sélectif appel à projets ExcellencES avec son projet "DiversitéS", bâti sur sa singularité institutionnelle, son ancrage en Nouvelle-Calédonie et embrassant les diversités, biologiques, culturelles et linguistiques de Nouvelle-Calédonie.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 700 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Économie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 3 équipes de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques et chaleureux (Nouvelle en province Sud et Baco en province Nord), des infrastructures modernes (installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes, plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, ...) des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique, et un environnement et une qualité de travail uniques.

Profil recherché :

Le maître de conférences recruté en délégation sera affecté au département GEA (Gestion des Entreprises et des Administrations) de l'IUT de Nouvelle-Calédonie et effectuera ses recherches au sein du Laboratoire de Recherches Juridique et Économique (LARJE) de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

Activités d'enseignements :

Le maître de conférences sera chargé d'un service d'enseignement de 192h eq TD au sein du département GEA en BUT majoritairement dans les domaines suivants : management, RSE, ressources humaines, psychologie sociale, ...

Dans le cadre de son service, la personne recrutée devra notamment coordonner et suivre des Situations d'Apprentissage et d'Évaluation (SAE), suivre des étudiants en stage et/ou en alternance. Il lui sera également demandé de proposer une pédagogie basée sur l'approche par compétences et de faire preuve d'adaptation aux publics étudiants et les accompagner vers la réussite par un suivi individualisé.

Des enseignements dans d'autres départements de l'IUT et composantes de l'université pourront lui être proposés.

Activités de recherche :

Rattachée au Laboratoire de Recherches Juridique et Economique (LARJE), la personne recrutée devra déployer ses recherches en gestion dans les deux axes principaux du laboratoire, à savoir "Transitions" et "Diversités". Si le candidat ne travaille pas d'ores et déjà sur des problématiques calédoniennes, il sera attendu de lui qu'il développe ses recherches en la matière.

L'enseignant-chercheur recruté devra être en mesure de contribuer à la dynamique de la production scientifique de l'unité de recherche par des publications et par la présentation de communications dans des conférences nationales et internationales. Le candidat devra également s'impliquer de façon active dans les activités du LARJE en participant à l'animation de l'unité, à des projets de recherche, aux réponses à AAP, à des séminaires et à l'organisation de manifestations scientifiques.

Être titulaire de l'HDR serait un atout supplémentaire pour le candidat.

Responsabilités collectives :

Le poste est attaché à la prise de responsabilité au sein du département. Il s'agit, a minima, de la responsabilité d'une année d'étude ou d'un parcours avec les tâches qui lui incombent (recrutement de vacataires, organisation de l'année SAE et emploi du temps, ...) et pourra être étendu à la direction de département.

Il sera également demandé au candidat de participer aux missions collectives telles que le recrutement des étudiants, la communication auprès des publics cibles, le suivi individualisé des étudiants, la coordination des intervenants dans son champ disciplinaire, les actions en lien avec les entreprises calédoniennes.

Contacts utiles :

Madame Sandrine GRAVIER, directrice de l'IUT : sandrine.gravier@unc.nc / Tél. +687 290 602

Madame Nadège MEYER, directrice de l'unité de recherche LARJE : nadege.meyer@unc.nc / Tél. +687 290 362

Madame Emilie BAVOILLOT, cheffe du département GEA : emilie.bavoillot@unc.nc / Tél. +687 290 613

Madame Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : rh@unc.nc

Madame Camille VERBRUGGHE, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement@unc.nc

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, CV, copie du dernier arrêté de promotion et d'affectation et copie de la pièce d'identité) sont à envoyer **en format pdf** par voie électronique à la direction des ressources humaines de l'Université de la Nouvelle-Calédonie : recrutement@unc.nc

Les dossiers de candidature doivent être constitués :

au plus tard le 14/09/2025

Conditions pour bénéficier d'une délégation dans une université du Pacifique (cf. fiche Galaxie)

(Décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- Être maître de conférences ou professeur des universités titulaire, en poste au sein d'une université au moment du recrutement par voie de délégation



Il convient cependant de souligner que le recrutement d'un professeur des universités sur un poste de maître de conférences n'est pas possible, et inversement.

Modalités d'accueil en délégation ou en détachement des enseignants-chercheurs dans les Universités du Pacifique

(décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Séjour attendu de 2 ans**, renouvelable sur demande de l'enseignant-chercheur ou chercheur, après accord de l'université de rattachement ou de l'établissement public et de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités¹
- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année de délégation (4 fractions maximum)
Conditions d'éligibilité : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de la délégation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)
- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR)** comprenant :
 - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 100% pour l'enseignant-chercheur ou chercheur et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
 - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	Montant	Total perçu
Enseignant-chercheur	9 936 €	9 936 €
Conjoint	6306 €	16 242 €
Par enfant à charge	1171 €	17 413 €

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins quatre années avant la délégation en Nouvelle-Calédonie / exemple de grade minimum : MCF classe normale 3^{ème} échelon avec 2 mois d'ancienneté dans l'échelon

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale (décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une délégation minimum de 4 ans (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation